



ÉVALUATION GROUPE BEI

Rapport d'activité 2021

et programme de travail pour 2022-2024



Groupe
Banque européenne
d'investissement

ÉVALUATION GROUPE BEI

Rapport d'activité 2021

et programme de travail pour 2022-2024

**Banque européenne d'investissement – Évaluation – Rapport d'activité 2021
et programme de travail pour 2022-2024**

© Banque européenne d'investissement, 2022

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante :
publications@eib.org.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport.
Crédits photo : Shutterstock, NTR, Service Optique CSG, ESA - CNES - Arianespace, Unsplash, BEI, Gettyimages.
Tous droits réservés.

L'autorisation de reproduire ou d'utiliser ces prises de vues doit être sollicitée directement auprès du détenteur des droits d'auteur.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.
Vous pouvez également écrire à l'adresse info@eib.org. Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse www.eib.org/sign-up.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier FSC®.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu'il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres.

Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l'environnement, utilité sociale et viabilité économique.

Nous le savons tous : lire, c'est bon pour nous. C'est bon aussi pour la planète, mais pas sur n'importe quel papier.

TABLE DES MATIÈRES

5 VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX D'ÉVALUATION EN 2021

7 ÉVALUATIONS ET ÉTUDES

- 7 Évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques
- 8 Évaluation des obligations climatiquement responsables
- 11 Évaluation des activités spéciales de la BEI
- 12 Évaluation du FEIS (2021)
- 13 Évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains
- 15 Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO)
- 16 Évaluation rapide de la réaction opérationnelle du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19
- 17 Études évaluatives

18 POLITIQUE D'ÉVALUATION DU GROUPE BEI

19 ENRICHISSEMENT ET PARTAGE DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

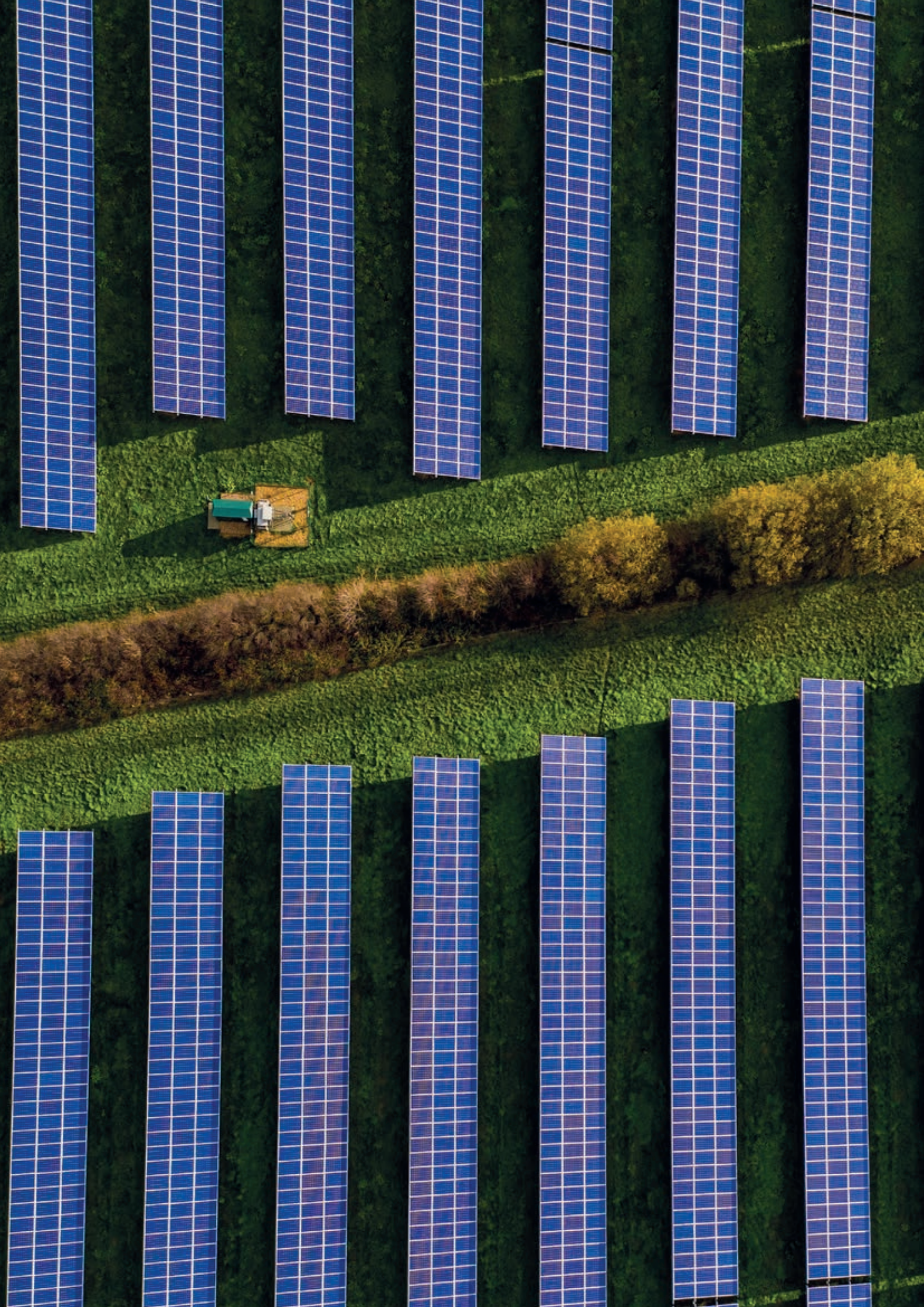
21 UN PROGRAMME À HORIZON MOBILE DE TROIS ANS

23 PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2022

- 23 Trio d'évaluations du soutien du Groupe BEI aux PME
- 23 Services de conseil de la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion
- 24 Eau et assainissement à l'extérieur de l'Union européenne
- 25 Renforcement des connaissances en matière d'évaluation

27 PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF POUR 2023

28 THÈMES POTENTIELS POUR 2024



VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX D'ÉVALUATION EN 2021

En 2021, la fonction d'évaluation relevant de l'Inspection générale (IG/EV) du Groupe BEI a continué d'apporter d'importantes contributions à la prise de décision fondée sur des données probantes au sein de la BEI. Par rapport aux années précédentes, IG/EV a présenté un nombre record de rapports aux Conseils d'administration respectifs de la BEI et du FEI, dont la plupart ont directement alimenté les décisions stratégiques de la Banque. L'année a également été marquée par l'approbation par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI de la Politique d'évaluation du Groupe BEI, ce qui témoigne de l'engagement de l'institution en matière de responsabilité de rendre compte, d'apprentissage et de transparence.

En 2021, IG/EV a présenté six évaluations et deux études évaluatives aux Conseils d'administration de la BEI et du FEI, lesquelles ont joué un rôle déterminant dans les débats stratégiques. Le programme de 2021, tout comme celui proposé pour 2022, avait été conçu dans le but d'optimiser l'utilité des travaux d'évaluation pour la Banque et les parties prenantes concernées. L'évaluation portant sur l'adaptation aux changements climatiques a directement étayé la préparation du Plan de la BEI pour l'adaptation, tandis que l'évaluation des activités spéciales a aidé la Banque à réfléchir à son futur éventail d'activités et l'évaluation des obligations climatiquement responsables a alimenté les débats sur la prise en compte des dimensions climatiques dans la tarification, un élément particulièrement pertinent à l'aune des ambitions de la BEI en matière de climat. À la demande de la BEI, IG/EV a également réalisé une étude sur le marché de la titrisation durable dans le contexte du suivi de l'évaluation des obligations climatiquement responsables. L'évaluation 2021 du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a également été achevée à temps pour que le Groupe BEI puisse remplir ses obligations réglementaires.

La fonction d'évaluation au sein du Groupe BEI a pleinement respecté son programme de travail pour 2021. Outre l'achèvement des évaluations et des études susmentionnées, elle a également entamé les deux autres évaluations prévues dans son programme de travail pour 2021 : l'évaluation du soutien apporté par le Groupe BEI aux petites et moyennes entreprises (PME) au moyen de fonds propres et de quasi-fonds propres et l'évaluation des services de conseil de la BEI aux régions relevant de l'objectif de cohésion.

En juin 2021, les Conseils d'administration de la BEI et du FEI ont approuvé la Politique d'évaluation du Groupe. Cette politique a remplacé l'ancien Mandat d'IG/EV (datant de 2009). Elle s'appuie sur les normes internationales et les pratiques les plus modernes en matière d'évaluation et établit un cadre approprié pour garantir la poursuite de son utilité.

IG/EV a intensifié ses démarches visant à partager les résultats de ses évaluations et à renforcer leur utilité. Les évaluations ont été présentées dans des formats innovants, adaptés aux publics cibles, qui ont permis de diffuser plus efficacement les constatations des évaluations (rapports classiques, rapports SlideDocs, dépliants, blogs, etc.). IG/EV a accentué sa présence sur les plateformes de médias sociaux ainsi que sa participation active aux conférences et manifestations professionnelles pertinentes. La communication des constatations et des enseignements tirés des évaluations a été plus claire, plus accessible aux utilisateurs potentiels et, par conséquent, plus utile.



ÉVALUATIONS ET ÉTUDES

En 2021, IG/EV a concentré son attention sur l'amélioration de l'utilité de ses évaluations. Conformément aux principales orientations politiques de la Banque, IG/EV a réalisé deux évaluations et deux études directement liées aux ambitions de l'institution en matière de climat. Elle a également produit, d'une part, une évaluation des activités spéciales de la BEI qui a permis de jauger leur risque, leur additionnalité, leur couverture des coûts, leur rentabilité et leur consommation de capital par rapport aux opérations classiques et, d'autre part, l'évaluation 2021 du FEIS, comme l'exigeait la réglementation de l'UE y afférente. Début 2021, le Conseil d'administration de la Banque a examiné deux autres évaluations qui portaient sur le soutien de la BEI aux transports publics urbains et sur le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental. Enfin, début 2022, les Conseils d'administration de la BEI et du FEI se pencheront également sur l'évaluation rapide de la réponse opérationnelle du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19, qui a également été achevée en 2021.

Évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques

Les constatations de l'évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques¹ ont fourni de solides bases au nouveau Plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques², grâce à l'appréciation des possibilités qui s'offrent à la Banque et des défis qu'elle doit relever pour accroître son soutien à l'adaptation. Ce Plan définit l'ambition renouvelée, les objectifs et les domaines prioritaires de la Banque, afin de veiller à ce qu'elle honore les engagements qu'elle a énoncés dans la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat³.

Des efforts considérables ont été déployés pour faire en sorte que le nouveau Plan exploite toutes les connaissances disponibles et les preuves solides tirées de l'expérience passée de la Banque et d'autres institutions homologues. Pour sa part, IG/EV a accéléré ce processus d'évaluation afin de diffuser les principales constatations à temps pour la rédaction du Plan : les premières constatations étaient disponibles au début de l'été, la direction de la BEI a examiné un premier projet de rapport en juillet et le Conseil d'administration l'a reçu en septembre. Le Groupe de travail sur l'adaptation, qui a été chargé d'élaborer le Plan, a bénéficié d'une présentation des premières constatations de l'évaluation afin de pouvoir les intégrer dans le Plan. L'accent mis par l'évaluation sur l'examen des obstacles entravant le soutien à l'adaptation aux changements climatiques et des possibilités de renforcer ce soutien a revêtu une importance particulière pour alimenter les discussions de ce groupe de travail. La contribution précieuse de cette évaluation à l'élaboration du Plan a été reconnue par la direction de la Banque lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26) qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, mais aussi par diverses autres parties prenantes.

Principales constatations

La conclusion principale de l'évaluation était que le niveau de financement de l'adaptation ne correspond pas à la vision de la BEI eu égard à son rôle de banque européenne du climat. Ces dernières années, la BEI a bien progressé pour garantir une analyse systématique des investissements au regard des risques climatiques et, le cas échéant, la prise de mesures pour s'adapter auxdits risques. Toutefois, la Banque n'a pas encore trouvé concrètement comment contribuer à des projets qui permettent l'adaptation et le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

Certaines banques multilatérales de développement comptent une grande part de projets d'adaptation aux effets des changements climatiques dans leur portefeuille. Ce niveau comparativement plus

1 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-eib-support-for-climate-action-change-adaptation>.

2 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/the-eib-climate-adaptation-plan>.

3 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/the-eib-group-climate-bank-roadmap>.

élevé de soutien à l'adaptation peut être lié à une combinaison de facteurs, notamment un modèle économique qui permet un engagement en amont, un meilleur accès aux fonds de subvention, de solides ressources techniques et humaines pour l'adaptation et une reconnaissance du lien entre l'adaptation et le développement. Néanmoins, la comparaison directe avec la BEI est difficile. Les autres banques multilatérales de développement interviennent principalement au sein d'économies en développement ou émergentes, dont les besoins d'adaptation, les points d'entrée, le recours au financement extérieur et le contexte économique diffèrent de ceux observés dans l'Union européenne, où se concentre la majeure partie du portefeuille de la BEI.

Le renforcement du soutien à l'adaptation aux changements climatiques suppose des arbitrages importants et difficiles. Le renforcement du soutien à l'adaptation aux changements climatiques – du moins, à court et moyen terme – aura des conséquences en ce qui concerne les coûts, la consolidation des compétences et des outils d'orientation en matière d'adaptation, le recours accru aux services de conseil et d'assistance technique, ainsi que l'accès aux mandats et autres fonds de subvention susceptibles de faciliter l'adaptation.

Évaluation des obligations climatiquement responsables

IG/EV a adopté des méthodes innovantes pour évaluer un thème d'avant-garde dans l'une des premières évaluations de l'activité d'emprunt de la Banque. En 2007, la BEI a lancé la première émission obligataire au monde à affectation environnementale, sous la forme d'une « obligation climatiquement responsable » ou « obligation verte ». Depuis lors, cette activité n'a cessé de croître, représentant près de 8,5 % du total des émissions obligataires de la Banque en 2020. Sur le plan réglementaire, la BEI est arrivée en tête s'agissant de la mise en œuvre des normes de marché telles que les principes applicables aux obligations vertes régis par l'International Capital Markets Association, la taxinomie européenne de la finance durable et la norme de l'UE en matière d'obligations vertes. L'évaluation a notamment porté sur la mesure dans laquelle la BEI a contribué à l'essor du marché des obligations vertes, la proportionnalité des contributions et des avantages de l'émission d'obligations vertes, ainsi que sur le rôle de ces obligations dans la réorientation des flux de capitaux vers des activités plus durables, à l'avenir. Elle a également permis de jauger la complémentarité mutuelle entre les obligations climatiquement responsables et les obligations pour le développement durable, tout en recensant les meilleures pratiques des institutions homologues dans ce domaine.



« Son de cloche » à la Bourse de Luxembourg. La BEI a émis, au mois de mai, la 1 000^e obligation durable cotée sur la plateforme Luxembourg Green Exchange (LGX). Cette étape a été célébrée par un événement auquel ont participé le vice-président Ricardo Mourinho Félix, le directeur général Bertrand de Mazières et des représentants des directions des finances et des projets de la BEI, ainsi que du département Communication et d'IG/EV. Des représentants du secteur privé ont également pris part à l'événement.

L'évaluation des obligations climatiquement responsables⁴ a alimenté les débats en cours quant aux moyens mobilisés par la Banque pour poursuivre ses objectifs ambitieux en matière de climat.

La mobilisation des marchés des capitaux pour concrétiser les ambitions climatiques de l'UE reste un objectif de la BEI, étant donné qu'elle entend accroître ses financements verts pour atteindre au moins 50 % de ses nouvelles opérations annuelles d'ici à 2025. L'évaluation a constitué une base factuelle solide pour étayer la pertinence de ce choix. Les enseignements tirés de l'évaluation ont également contribué aux discussions menées au sein de la Banque sur l'intégration des dimensions climatique et environnementale dans son appréciation de la tarification. Reconnaisant l'utilité de l'évaluation, la direction de la BEI a demandé à titre exceptionnel une étude de suivi concernant le marché de la titrisation durable, l'un des domaines auxquels les recommandations suggéraient à la Banque d'envisager d'étendre son activité.

Les constatations opportunes de l'évaluation ont suscité un grand intérêt auprès des parties prenantes. L'évaluation a été menée parallèlement à l'élaboration de la norme de l'UE en matière d'obligations vertes. IG/EV a présenté ses constatations lors d'un atelier organisé conjointement avec la Commission européenne afin d'examiner la contribution de la BEI à l'essor du marché des obligations vertes. Cet atelier a été suivi d'une table ronde réunissant des experts de la Commission, de la BEI et de la Bourse de Luxembourg.

Principales constatations

Le cadre des obligations vertes de la Banque figure parmi les meilleurs, mais peut encore être amélioré. Il permet une meilleure gestion en ce qui concerne les recettes, la sélection des projets, la transparence, la précision des rapports et l'examen externe comparativement à ce qui se fait dans les institutions homologues. Le règlement établissant une taxinomie de l'UE promet une plus grande comparabilité entre organisations homologues quant aux critères d'admissibilité et aux volumes d'émission d'obligations vertes. Les améliorations potentielles visent un dialogue plus efficace avec les intermédiaires sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, des rapports d'impact montrant les liens avec les objectifs de développement durable (ODD), des comparaisons entre l'impact attendu et l'impact observé, et la présentation de données agrégées au niveau sectoriel.

Les obligations climatiquement responsables et les obligations pour le développement durable sont des produits complémentaires. Parallèlement à ses obligations climatiquement responsables, la BEI émet des obligations pour le développement durable. Ces dernières adoptent un concept semblable, tout en l'élargissant à d'autres domaines de la durabilité environnementale (hors atténuation des changements climatiques) et de la durabilité sociale. L'évaluation a révélé que les deux types d'obligations étaient des produits complémentaires plutôt que concurrentiels, bien que la distinction entre les deux ne soit pas toujours claire.

Les obligations climatiquement responsables peuvent jouer un rôle clé en permettant à la BEI de stimuler les investissements verts et durables. À l'avenir, l'évolution de la perception des devoirs fiduciaires par les investisseurs, la transparence accrue associée aux obligations vertes et les incitations financières potentielles au niveau des politiques pour les instruments relevant de la finance durable pourraient se traduire par une prime verte systématique pour certains émetteurs. Dans le même temps, les obligations climatiquement responsables peuvent d'ores et déjà servir de mécanisme permettant d'apporter des incitations non financières aux promoteurs via la détection de projets verts. La BEI, par le rôle qu'elle joue sur le marché des obligations vertes, favorise un transfert des flux de capitaux vers des activités durables à un niveau systémique. Les obligations vertes sont porteuses de changements plus larges et la BEI a contribué à renforcer le soutien à la finance verte et durable à travers son rôle de leader d'opinion, ses activités et ses campagnes de mobilisation.

⁴ <https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-of-the-eibs-climate-awareness-bonds>.



Évaluation des activités spéciales de la BEI

L'évaluation des activités spéciales⁵ de la BEI visait à fournir des éléments factuels destinés à alimenter les débats et les décisions en cours concernant l'éventail d'activités de la Banque. Les activités spéciales sont généralement des opérations de petite dimension présentant un risque plus élevé qui sont susceptibles d'avoir davantage d'impact et d'additionnalité que les opérations classiques. Suivant une approche largement axée sur les données, l'évaluation a permis de jauger les activités spéciales et leurs caractéristiques essentielles (risque, additionnalité, couverture des coûts, rentabilité et consommation de capital) par rapport aux opérations classiques de la BEI.

L'évaluation des avantages relatifs des activités spéciales et classiques est arrivée à point nommé.

Dans un contexte marqué par une chute de l'investissement en Europe, les activités spéciales ont permis à la BEI de prendre davantage de risques pour remédier aux défaillances du marché et aux situations d'investissement non optimales. Entre 2011 et 2020, la part des activités spéciales est passée de 7 % à 21 % sur l'ensemble des opérations de la Banque au sein de l'Union européenne. La disponibilité de la garantie du FEIS a été un moteur déterminant de cette progression. Compte tenu de la diminution des ressources disponibles au titre du Fonds InvestEU, une plus grande proportion d'activités spéciales devrait être mise en œuvre par la Banque à ses propres risques à l'avenir. Un coup d'accélérateur a été donné au processus d'évaluation afin que ses résultats puissent alimenter les discussions relatives au Plan d'activité 2022 de la BEI.

Principales constatations

L'évaluation a révélé que, dans l'ensemble, les activités spéciales apportent une plus grande additionnalité que les opérations classiques. En réduisant les risques pour les investisseurs privés, elles ont un effet d'attraction plus important. En outre, elles ont généralement un « effet de signal » plus marqué car elles incarnent la viabilité d'opérations ou produits financiers spécifiques. Toutefois, l'évaluation a encouragé la Banque à améliorer encore sa capacité de compréhension et d'analyse de l'additionnalité ainsi que de l'impact de chaque gamme de produits.

La couverture des coûts des activités spéciales doit faire l'objet d'une attention accrue, même si celles-ci sont plus rentables que les opérations classiques. Globalement, les activités spéciales génèrent des coûts de montage et de suivi plus élevés, étant donné qu'elles ciblent de nouvelles contreparties et de nouveaux secteurs, et qu'elles sont plus complexes et plus modestes en taille que les opérations classiques. Leur dimension a également une incidence négative sur les recettes d'exploitation. Par conséquent, la couverture des coûts n'est pas toujours assurée. Toutefois, lorsque les recettes générées par la tarification des risques sont conservées, les activités spéciales sont plus rentables que les opérations classiques.

L'évaluation a démontré la pertinence et le potentiel constants des activités spéciales de la BEI. Les opérations à plus haut risque contribuent à renforcer la position concurrentielle de la BEI en ciblant de nouveaux clients, secteurs ou produits. Elles sont également nécessaires pour combler les importants déficits d'investissement et contribuer au financement de la transition de l'Union européenne vers une économie numérique et neutre en carbone.

⁵ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-of-the-eibs-special-activities.htm>.

Évaluation du FEIS (2021)

L'évaluation du FEIS⁶ relevait des exigences réglementaires et a permis de tirer des enseignements pour de futurs mandats, tels qu'InvestEU et le Fonds de garantie européen (EGF). Le règlement FEIS prévoyait notamment l'obligation de produire un « rapport complet sur le fonctionnement du FEIS » tous les trois ans jusqu'à la fin de la période d'investissement (décembre 2020). À l'instar des évaluations précédentes du FEIS, celle-ci a aussi alimenté le rapport complet. Les Conseils d'administration de la BEI et du FEI ont examiné le rapport en juin 2021, lequel a ensuite été soumis au Parlement européen, à la Commission et au Conseil avant l'expiration du délai légal. Le règlement modifié a permis d'augmenter le montant de la garantie et d'introduire des améliorations techniques. L'évaluation a analysé l'impact de ces améliorations sur le fonctionnement du FEIS. Elle s'est plus particulièrement penchée sur l'additionnalité accrue du FEIS, la coopération intensifiée du Groupe BEI avec les banques et institutions nationales de promotion économique, ainsi que sur les effets de l'objectif non contraignant de l'action pour le climat et des mesures de transparence renforcées.

Principales constatations

L'évaluation a conduit à la conclusion que le FEIS a changé la donne. Elle a démontré comment l'association de fonds publics à l'expertise et à la capacité de prise de risque du Groupe BEI pouvait mobiliser des investissements à grande échelle dans l'Union européenne. Les opérations de la BEI bénéficiant de la garantie du FEIS ont donné lieu à plus de 500 milliards d'euros d'investissements, principalement privés, dans l'ensemble de l'UE.

Grâce au FEIS, le Groupe BEI a pu remédier à des défaillances du marché et soutenir des investissements là où les besoins étaient les plus pressants. En termes de produit intérieur brut (PIB), l'appui du FEIS a bénéficié aux États membres de l'UE présentant les déficits d'investissement les plus importants. Plus particulièrement, la flexibilité intégrée du FEIS lui a permis de combler des déficits d'investissement structurels et cycliques, notamment pendant la crise due au COVID-19.

Les opérations du FEIS ont apporté de l'additionnalité, conformément à ce que prévoit le règlement l'instituant. Le règlement modifié a porté une attention accrue aux défaillances du marché et aux situations d'investissement non optimales. Les opérations au titre du FEIS ont procuré des avantages financiers et non financiers que le marché n'aurait pas pu fournir, ou pas selon la même ampleur ni sur la même période. Grâce à la garantie de l'UE, la BEI a pu apporter ce soutien sans mettre en péril son modèle économique.

Les améliorations techniques introduites par le règlement modifié ont eu une influence globalement positive ou neutre sur le fonctionnement du FEIS. L'objectif non contraignant de l'action pour le climat a été atteint et n'a pas occasionné d'arbitrages en ce qui concerne la répartition géographique ou l'additionnalité. Le FEIS a stimulé la coopération entre le Groupe BEI et les banques et institutions nationales de promotion économique, mais pas à son plein potentiel. Les mesures de transparence supplémentaires ont amélioré l'opinion du Parlement européen et des organisations de la société civile concernant le FEIS, sans influencer négativement la mise en œuvre des opérations ni les relations avec les clients.

6 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-of-the-efsi-2021.htm>.

Évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains

Les résultats de l'évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains⁷ ont alimenté le dialogue stratégique sectoriel en temps utile. La présentation des constatations de l'évaluation a permis de tirer des enseignements pour la révision de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports, qui tiendra compte de la récente Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle banque du climat et fixera les priorités à venir pour l'activité de prêt de la BEI en faveur des transports.

La politique de prêt actuelle de la Banque dans le secteur des transports (2011) accorde notamment la priorité aux opérations favorisant les transports publics urbains en raison de leur potentiel en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le soutien de la BEI à la mobilité publique urbaine a gagné en importance au fil du temps et représente environ un quart des financements de la Banque en faveur des transports au cours de la dernière décennie.

Principales constatations

L'évaluation a montré que les projets soutenus par la BEI étaient adaptés aux besoins des municipalités, notamment en raison de leur intégration dans les plans de développement des villes. L'offre de produits de la BEI a répondu à la demande des municipalités de grande et petite dimensions. Si les capitales ont représenté la majorité des volumes, la Banque a également financé davantage d'opérations de taille relativement modeste, en particulier en Europe centrale et orientale.

La BEI a joué un rôle contracyclique pendant la crise économique et financière, mais elle n'a eu qu'une marge de manœuvre limitée pour attirer d'autres bailleurs de fonds. Par sa contribution financière considérable alors que les financements à l'appui d'investissements dans les transports urbains se faisaient plus rares, la BEI a joué un rôle important en tant que « prêteur en dernier ressort » en période de contraction des marchés financiers. Néanmoins, le temps que les promoteurs sollicitent la Banque, d'autres sources de financement avaient déjà été assurées.

La mise en œuvre des projets s'est globalement déroulée comme prévu. La grande majorité des projets achevés ont atteint leurs objectifs de production. Si tel n'était pas le cas, cela s'expliquait par des facteurs échappant au contrôle de la BEI. En outre, plusieurs projets ont contribué à la cohésion territoriale dans des quartiers moins favorisés.

La BEI est sur la bonne voie pour répondre à l'évolution du paysage des investissements. Dans le contexte de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat, la BEI adapte ses méthodes et produits afin de soutenir la transition vers de nouvelles technologies de transport plus propres. L'évolution des priorités en matière de mobilité urbaine et des marchés du transport public urbain rend nécessaires des solutions de mobilité propre plus diversifiées qui supposent des investissements plus modestes, plus risqués et plus innovants. La Banque est bien placée pour inclure ses interventions à cet égard dans un soutien intégré aux municipalités (financement multisectoriel, associé à des conseils techniques).

⁷ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-eib-support-to-urban-public-transport-in-the-eu-thematic.htm>.



Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO)

IG/EV a évalué le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental⁸ à la demande des donateurs du Fonds fiduciaire afin de mesurer ses réalisations après dix ans de fonctionnement. Le FFATPO a été créé en 2010 pour financer des opérations d'assistance technique dans les pays du Partenariat oriental⁹. Fin 2019, plus de 90 % de ses ressources étaient entièrement allouées. Les donateurs du FFATPO ont attendu d'avoir une idée plus précise des réalisations du Fonds fiduciaire pour annoncer de nouveaux engagements.

L'évaluation a favorisé le dialogue entre les donateurs du FFATPO et la BEI. Les constatations de l'évaluation ont été présentées lors de la réunion du Comité des donateurs du FFATPO en novembre 2020. À la suite de cette évaluation, la Banque a élaboré et présenté un projet de stratégie pour le Fonds fiduciaire au Comité des donateurs.

Principales constatations

L'évaluation a montré que le FFATPO était adapté à sa finalité. Le Fonds fiduciaire permet aux services de la BEI de mobiliser des ressources d'assistance technique pour remédier à l'insuffisance des capacités en vue d'appuyer les opérations de prêt de la Banque. En tant que fonds fiduciaire spécifiquement destiné à la BEI, il bénéficie de procédures simples et offre une certaine souplesse à la Banque pour répondre aux besoins d'assistance technique à l'appui de son activité de prêt dans les pays du Partenariat oriental. Toutefois, les ressources mises à la disposition du FFATPO ne sont pas tout à fait à la hauteur de ses objectifs.

Le FFATPO a produit des résultats mitigés quant à son soutien au montage et à la mise en œuvre d'opérations de la BEI dans cette région. Si les interventions d'assistance technique du FFATPO ont contribué à alléger les contraintes techniques et institutionnelles qui gênent la sélection et la préparation des opérations de prêt, leurs résultats sur le plan de la génération de nouvelles opérations de prêt de la BEI ont été mitigés. Ces interventions ont facilité la mise en œuvre des projets, sans toutefois pouvoir lever tous les obstacles qui l'entravent. Les interventions d'assistance technique semblent n'avoir contribué qu'à la marge au renforcement des capacités. Enfin, elles ont parfois compensé la présence limitée de la BEI dans le pays concerné.

L'évaluation a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'efficacité. Alors que les besoins sont clairement déterminés au niveau des opérations d'assistance technique, il est difficile d'évaluer, à l'échelle du FFATPO, dans quelle mesure les ressources sont orientées vers là où elles sont le plus nécessaires. La mise en œuvre des opérations d'assistance technique au titre du FFATPO est souvent prolongée, tandis que la responsabilité quant à leur exécution gagnerait à être plus claire.

8 Réf. <https://www.eib.org/publications/evaluation-of-the-eastern-partnership-technical-assistance-trust-fund.htm>.

9 Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

Évaluation rapide de la réaction opérationnelle du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19

L'évaluation rapide de la réaction opérationnelle du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19¹⁰ a fourni un retour d'information en temps réel sur le déploiement du soutien du Groupe à ses clients. Il s'agissait de la première évaluation rapide réalisée par IG/EV, qui illustre la diversification de son éventail d'outils. Cette évaluation rapide a permis de déterminer si la réponse du Groupe BEI a aidé ses clients en difficulté au bon moment et sous la bonne forme. Étant donné qu'elle a été menée pendant la mise en œuvre de l'intervention, elle a principalement porté sur l'adéquation et l'exécution rapide des financements plutôt que sur les résultats obtenus ou l'impact, car il était trop tôt pour mesurer ces effets. Elle a couvert les trois axes d'intervention du Groupe BEI :

- opérations en cours et nouvelles de la BEI bénéficiant de l'ensemble des « mesures de facilitation opérationnelles » approuvées par le Conseil d'administration de la BEI en avril 2020. Ces mesures visaient à répondre rapidement aux besoins les plus urgents en matière de liquidités et de dépenses de santé dans le secteur public ;
- mandats du FEI d'une certaine ampleur financière comprenant une composante COVID-19 ;
- mise en place et déploiement du Fonds de garantie européen (EGF).

Les Conseils d'administration de la BEI et du FEI examineront le rapport début 2022. Certaines des questions soulevées par l'évaluation rapide, notamment la nécessité que le Groupe BEI réfléchisse aux moyens qui lui permettraient d'accroître son soutien de type subordonné aux PME et aux petites ETI afin qu'elles puissent investir tout en préservant leur solvabilité, seront réexaminées lors des évaluations conduites en 2022 et 2023.

Principales constatations

La réaction du Groupe BEI a été mise en place avec agilité. La BEI et le FEI sont restés vigilants tout au long de l'évolution de la crise en s'appuyant à la fois sur les analyses effectuées par leurs départements économiques respectifs et les retours d'information émanant des clients. Le Groupe BEI a ainsi pu concevoir des solutions adaptées sur mesure. Afin de surmonter les difficultés liées au capital disponible et à la capacité de prise de risque, il a réorienté des mandats en cours afin de renforcer la réponse en faveur des PME et des ETI. Cette agilité a permis au Groupe de réagir avec la célérité et l'amplitude nécessaires pour répondre aux besoins de ses clients.

La réaction du Groupe BEI a contribué à atténuer la pression sur les liquidités induite par la crise, tant pour les prêts intermédiés que pour les prêts directs. Les intermédiaires financiers, confrontés à davantage de demandes de leurs clients souhaitant une modification de leurs plans de remboursement, ont exprimé le besoin d'une protection contre le risque de crédit et d'un allègement des exigences de fonds propres. Nombre d'entre eux ont bénéficié de mécanismes de garantie et d'instruments de partage des risques. Le financement à long terme à des conditions favorables a été une caractéristique déterminante des prêts intermédiés à bénéficiaires multiples de la BEI, dans un environnement caractérisé par une grande incertitude. Enfin, les promoteurs sous pression pour mener à bien leurs projets ont obtenu une prolongation des délais d'achèvement. Conjuguées à un soutien public à grande échelle aux niveaux européen et national, ces mesures ont aidé à prévenir une vague de faillites et les risques systémiques qui en auraient découlé.

La réaction a été déployée rapidement, mais une plus grande souplesse aurait été nécessaire en ce qui concerne la prolongation partielle de l'aide d'urgence de la BEI. Tant les mesures de facilitation que la mobilisation des mandats existants ont permis de réduire le délai de premier décaissement par rapport aux opérations non liées à la crise due au COVID-19. En décembre 2020, le Conseil d'administration de la BEI a décidé de mettre un terme à ces mesures de facilitation à compter de fin mars 2021, sauf pour les opérations dans le secteur de la santé publique. Toutefois, des études ont montré que la situation économique était largement imprévisible à l'époque et qu'un recours continu à des mesures de facilitation aurait été indispensable tout au long de l'année 2021.

¹⁰ Disponible prochainement à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/about/accountability/evaluation/index.htm>.

Le Fonds de garantie européen a joué un rôle important dans le renforcement de la pertinence du Groupe, mais des retards ont partiellement affaibli son attrait et sa pertinence en tant qu'outil d'urgence. Assorti d'un mandat de financement de l'impact, l'EGF complète la réponse immédiate du Groupe BEI en ce qui concerne les segments de risque et les produits associés, le type de projets soutenus, les volumes et l'effet de levier. Il importe de garantir l'accès des entreprises aux liquidités lors des vagues d'urgence et de relance ultérieures, tout en soutenant leur croissance et leur essor à moyen et long terme. Cependant, le retard dans le lancement opérationnel du Fonds de garantie européen a eu deux conséquences importantes. Premièrement, ses produits sont devenus moins attrayants pour les intermédiaires financiers parce que ces derniers avaient moins de temps pour constituer le portefeuille couvert par ces produits. Deuxièmement, le retard a réduit l'adéquation du Fonds en tant que réponse contracyclique à la crise des liquidités ; l'EGF a en effet commencé à fonctionner alors que les besoins urgents de liquidités avaient déjà été comblés dans une large mesure.

Études évaluatives

Afin de compléter ses évaluations et de contribuer davantage au débat sur le climat et l'environnement à l'échelle de la BEI, IG/EV a parachevé en 2021 deux études évaluatives supplémentaires.

Pour donner suite à l'évaluation des obligations climatiquement responsables et afin d'exploiter les connaissances et le savoir-faire acquis durant ce processus, IG/EV a réalisé une étude de marché sur la titrisation durable. Cette étude a fourni des informations sur la taille et le potentiel du marché, ainsi que ses besoins, ses obstacles et ses perspectives possibles. L'étude évaluative, présentée au Comité de direction, au Groupe de travail sur l'efficacité énergétique et au Conseil d'administration, a inspiré la BEI pour définir ses options et la voie à suivre dans le domaine de la titrisation verte.

En 2021, IG/EV a également bouclé son examen systématique de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels. Cet examen a permis de recenser ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui reste à découvrir en matière d'impact généré par l'amélioration de l'efficacité énergétique du logement résidentiel sur les économies d'énergie. Au-delà de l'intérêt immédiat des constatations, en particulier dans le contexte de la « vague de rénovations » au titre du Pacte vert pour l'Europe, la démarche de l'« apprentissage par la pratique » adoptée dans cette étude et la coopération étroite avec les meilleurs spécialistes du domaine ont permis à IG/EV d'accroître et de consolider sa compréhension de la méthodologie et des compétences connexes. Le projet pilote lui a également permis d'obtenir des informations sur la pertinence, les limites et l'utilisation optimale des examens systématiques et de leurs conclusions dans le contexte de la BEI, ainsi que de connaître et d'explorer d'autres méthodologies similaires.

POLITIQUE D'ÉVALUATION DU GROUPE BEI

La politique d'évaluation du Groupe¹¹ a été approuvée par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI en juin. Elle vise à garantir que les processus et produits d'évaluation au sein du Groupe BEI respectent les normes de qualité les plus exigeantes et répondent à leurs objectifs. Elle reflète les meilleures pratiques et normes internationales en matière d'évaluation et aligne le Groupe BEI sur ses institutions homologues. Cette politique définit les objectifs de l'évaluation au sein du Groupe BEI et décrit les modalités pour les atteindre. Elle fixe également les rôles et les responsabilités de toutes les principales parties prenantes internes qui contribuent à l'activité d'évaluation : les Conseils d'administration, les organes de direction de la BEI et du FEI, les services, l'inspection générale et la fonction d'évaluation. À ce titre, la politique renforce encore la fonction d'évaluation et précise les moyens que le Groupe BEI déploie pour préserver l'indépendance et la crédibilité de cette fonction et pour garantir la transparence.

11 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/ev-eib-group-evaluation-policy>.



ENRICHISSEMENT ET PARTAGE DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Des efforts ont été déployés pour partager les résultats des évaluations et garantir leur pouvoir d'influence. La diffusion fait partie intégrante du processus d'évaluation. Une bonne diffusion contribue à sensibiliser, à comprendre ce qui a été entrepris et à encourager l'action. En fin de compte, elle est essentielle pour garantir l'utilité des évaluations. En 2021, les constatations et les conclusions des évaluations achevées ont été communiquées aux entités homologues et aux principales parties prenantes à de multiples occasions. En interne, IG/EV a continué à assurer le suivi des recommandations en collaboration avec les services de la BEI et à faire régulièrement rapport aux instances dirigeantes et aux Conseils d'administration de la BEI et du FEI. L'évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion (octobre 2020) est un exemple de diffusion et d'utilisation fructueuses des résultats de l'évaluation. Ceux-ci ont été présentés lors d'une réunion organisée par la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) en présence d'autres directions générales de la Commission européenne. Une présentation lors d'un atelier conjoint ECON-PJ a contribué à la diffusion en interne des résultats de l'évaluation. En 2021, la Banque a élaboré un document d'orientation sur les activités relevant de la cohésion¹² qui comprenait des éléments répondant aux recommandations de l'évaluation. Ce document prévoit une refonte de l'ambition à cet égard et une stratégie visant à relever les nouveaux défis en matière de cohésion.

En collaboration avec des institutions homologues, IG/EV a œuvré à l'échange et au développement de bonnes pratiques. IG/EV a tiré parti de l'expérience des évaluateurs d'autres institutions pour s'assurer de la qualité de ses rapports. Par exemple, le rapport d'évaluation du FFATPO a fait l'objet d'un examen par des collègues pairs de la Banque asiatique de développement. Pour sa part, la fonction d'évaluation de la BEI a examiné l'évaluation du soutien apporté par la Banque asiatique de développement au programme ciblant la sous-région du Grand Mékong (2012-2020) et l'évaluation de la réaction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement face à la pandémie de COVID-19. IG/EV a également participé au groupe de référence pour la rédaction du projet de politique d'évaluation de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE).

IG/EV a assisté à divers séminaires, dont certains organisés par ses soins, lors de multiples conférences. Lors de l'édition 2021 de la Semaine asiatique de l'évaluation, IG/EV a coorganisé un séminaire sur le thème « Adaptation aux changements climatiques : de l'évaluation à l'action », au cours duquel elle a partagé les enseignements tirés de récentes évaluations consacrées à l'adaptation aux changements climatiques menées tant dans des pays en développement qu'au sein de l'Union européenne. Ce séminaire a porté sur diverses questions méthodologiques, notamment sur la manière de faciliter l'accès aux enseignements tirés des évaluations. L'inspecteur général de la BEI a animé ce séminaire qui a aussi permis un partage d'expériences entre des représentants de l'Institut allemand pour l'évaluation du développement (DEval), du Fonds vert pour le climat et du Service d'évaluation indépendante de la Banque asiatique de développement. Des évaluateurs du Groupe BEI ont également présidé deux séminaires dans le cadre de la conférence de la Société européenne d'évaluation, autour des thèmes suivants : les inventaires des lacunes dans les données factuelles et la modélisation macroéconomique pour simuler l'impact. Des évaluateurs ont également participé au sommet mondial « What Works » et à une table ronde sur les données factuelles actuellement disponibles concernant les interventions destinées à réduire la consommation d'énergie et à atténuer les effets des changements climatiques.

Les initiatives visant à renforcer la culture de l'évaluation au sein de la Banque se sont poursuivies. Un suivi régulier des recommandations est essentiel afin d'optimiser l'utilité des évaluations pour la BEI et le FEI. L'établissement de rapports réguliers à l'attention des instances dirigeantes du Groupe BEI garantit la mise en œuvre des recommandations en temps voulu. Au cours de l'année 2021, quatorze recommandations issues de quatre évaluations ont été clôturées. Fin 2021, IG/EV assurait le suivi de recommandations formulées dans huit évaluations récentes. L'organisation de séances de formation sur demande a par ailleurs contribué à ancrer une culture de l'évaluation et à couvrir des sujets présentant un intérêt pour les services de la BEI, à savoir notamment : le rôle des diverses parties prenantes aux différents stades d'une évaluation ou l'élaboration et l'utilisation de cadres de résultats. IG/EV conseille également les services de la BEI sur l'élaboration de théories du changement, l'amélioration du mandat de la fonction d'évaluation et le retour d'informations sur les rapports d'évaluation suivant une méthodologie.

12 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/eib-cohesion-orientation-2021-2027>.



UN PROGRAMME À HORIZON MOBILE DE TROIS ANS

Le programme de travail de la fonction d'évaluation reflète son double objectif de contribuer à la responsabilité de rendre compte et à l'apprentissage. Le projet de programme de travail fait l'objet d'une consultation approfondie auprès des services et des instances dirigeantes du Groupe BEI. Ce processus permet d'optimiser la pertinence des thèmes retenus et l'utilité des évaluations. Le projet de programme de travail pour la période 2022-2024 a été examiné en décembre par le Groupe de travail du Conseil d'administration chargé des politiques de prêt, de l'évaluation et des incidences. Il sera bouclé et soumis pour approbation aux Conseils d'administration de la BEI et du FEI début 2022. Les thèmes choisis offrent la possibilité d'évaluer les opérations passées du Groupe BEI et d'éclairer les débats stratégiques futurs.

Le programme de travail de la fonction d'évaluation évolue en permanence pour refléter les priorités du Groupe. En 2022, l'accent sera mis sur trois grands thèmes : le soutien du Groupe BEI aux PME, les services de conseil de la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion et l'appui de la BEI au secteur de l'eau et de l'assainissement à l'extérieur de l'Union européenne. Plusieurs thèmes provisoirement prévus dans le programme de 2022 ont été reportés à 2023 ou 2024, étant donné qu'il est jugé plus pertinent et plus utile de procéder à leur évaluation au cours de ces années-là. Pour 2023 et 2024, les thèmes présélectionnés concernent un éventail d'obligations réglementaires et d'initiatives de la BEI qui ont été signalées comme importantes et qui devraient donner des résultats d'ici là.



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2022

Trio d'évaluations du soutien du Groupe BEI aux PME

Le soutien aux PME est et devrait rester un domaine prioritaire pour le Groupe BEI. Le soutien de la BEI aux petites et moyennes entreprises est important : il représente plus d'un quart de l'activité de la Banque et du concours global du FEI. Les PME – soit 99 % de l'ensemble des entreprises – sont l'épine dorsale de l'économie de l'UE. Elles emploient environ 100 millions de personnes, génèrent plus de la moitié du PIB de l'Europe et contribuent à chaque secteur économique. Pour ces entreprises, l'accès au financement reste difficile malgré la faiblesse des taux d'intérêt et la liquidité des marchés, en particulier pour les jeunes pousses innovantes et les entreprises actives dans des pays plus touchés par le ralentissement économique.

Le Groupe BEI propose un large éventail de produits destinés à soutenir les PME, accordés soit directement aux bénéficiaires finals, soit indirectement via des intermédiaires. Pour soutenir les petites entreprises, le Groupe BEI établit des partenariats avec un vaste réseau de banques commerciales, de banques et institutions nationales de promotion économique, de sociétés de crédit-bail, de fonds de capital-risque et de capital-investissement, d'investisseurs providentiels et d'autres acteurs. Il cible tout particulièrement les régions où l'accès au financement forme un obstacle à la croissance économique.

IG/EV prévoit d'évaluer de manière exhaustive le soutien apporté par le Groupe BEI aux PME en appréciant successivement les différentes gammes de produits proposées. Les trois évaluations se concentreront sur les opérations en fonds propres ou quasi-fonds propres, les prêts intermédiés et les instruments de partage des risques sans mise de fonds et les garanties.

Les trois évaluations s'articuleront autour de questions similaires pour chaque gamme de produits. Elles exploiteront un large éventail de sources d'information et d'outils d'analyse pour évaluer la manière dont chaque produit :

- répond à l'évolution des besoins des PME et (ou) des intermédiaires via lesquels le soutien est déployé ;
- remédie à des défaillances du marché (du point de vue tant structurel que cyclique) ;
- mobilise des capitaux privés ;
- influence la rentabilité et le niveau de fonds propres ;
- génère un impact (structurel et (ou) cyclique) et une additionnalité.

Un rapport de synthèse rassemblera des réflexions sur les avantages et les coûts relatifs de ces différents produits, ainsi que sur les avantages et inconvénients éventuels et les synergies potentielles entre eux.

Services de conseil de la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion

Les enseignements tirés de la **récente évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion**, achevée fin 2020, ont alimenté le document d'orientation sur les activités de la BEI relevant de la cohésion pour la période 2021-2027.

Cette évaluation a également souligné l'importance des services de conseil dans les régions de la cohésion, notamment pour la mise en place de projets viables. Les services de conseil complètent les opérations de prêt de la BEI et devraient améliorer la qualité des projets soutenus par cette dernière et les capacités des promoteurs. En outre, les prêts de la BEI dans les régions de la cohésion représentant traditionnellement une part plus faible de l'action pour le climat, des services de conseil sont donc nécessaires pour aider la BEI à concrétiser ses ambitions inscrites dans sa Feuille de route en tant que banque du climat, tout

en maintenant son soutien à l'appui de son objectif de cohésion. Par ailleurs, bien que les mandats de conseil de la BEI dans les régions de la cohésion (notamment Jaspers, ELENA et la Plateforme européenne de conseil en investissement) aient tous été évalués séparément, aucune évaluation récente n'a jaugé de manière exhaustive les services de conseil dans les régions de la cohésion du point de vue de la Banque.

L'évaluation permettra de déterminer si l'offre de services de conseil de la BEI est adéquate pour répondre aux besoins des régions relevant de l'objectif de cohésion, ainsi que d'apprécier les résultats obtenus à ce jour. Elle analysera en particulier si sa configuration institutionnelle actuelle est adaptée à son dessein.

Eau et assainissement à l'extérieur de l'Union européenne

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est important pour la BEI, en particulier à l'extérieur de l'Union européenne. Ce secteur représente 5 % des prêts hors UE. En ce qui concerne les volumes, ce secteur se classe quatrième à l'extérieur de l'Union européenne (après les lignes de crédit, les transports et l'énergie) et troisième dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Entre 2014 et 2021, le soutien de la BEI à l'eau et à l'assainissement hors UE a atteint 5,5 milliards d'EUR, à la faveur de 99 opérations.

La BEI réexaminera son orientation en matière de prêts au secteur de l'eau au cours de l'année à venir. Le document de 2017 intitulé « Orientations de la BEI en matière de prêts au secteur de l'eau : renforcer la sécurité hydrique »¹³ définit la manière dont la Banque était les objectifs stratégiques de l'UE dans le domaine de l'eau grâce à ses investissements. Il met globalement l'accent sur l'amélioration de la sécurité hydrique, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau, du traitement des eaux usées, de la réduction des risques d'inondation ou d'autres investissements liés à l'eau. Le document sera révisé dans le courant de 2022 ou 2023, notamment pour tenir compte des ambitions de la BEI en matière de climat (conformément à sa Feuille de route à cet égard) et de développement (par l'intermédiaire de BEI Monde, entité récemment approuvée).

L'évaluation passera en revue le soutien au secteur de l'eau et de l'assainissement à l'extérieur de l'Union européenne, les dispositifs de la BEI pour apporter ce soutien et son offre de produits. Plus précisément, elle examinera :

- les effets combinés des opérations de prêt, de panachage de ressources et d'assistance technique de la BEI, notamment sur l'ODD 6 – De l'eau propre pour tous – et sur les ambitions de la Banque en matière de climat ;
- le rôle de l'assistance technique dans la résolution des problèmes de capacité, notamment le déblocage de montants signés mais non décaissés ;
- la coordination du soutien de la BEI avec d'autres institutions financières internationales (essentielle pour atténuer les risques et faire respecter les exigences de durabilité) ;
- la complémentarité entre la méthode de la BEI axée sur les projets et les interventions d'autres institutions financières internationales et donateurs.

Cette évaluation s'appuiera sur des évaluations de groupes de projets et sur un état des lieux des produits utilisés par les organisations homologues pour soutenir ce secteur.

¹³ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/eib-water-sector-lending-orientation>.

Renforcement des connaissances en matière d'évaluation

Les activités visant à renforcer les connaissances en matière d'évaluation à l'intérieur comme à l'extérieur de la Banque compléteront le programme de travail. Les principales activités prévues à cet égard pour 2022 sont les suivantes :

- rédaction d'orientations à mi-parcours d'IG/EV, afin de compléter la Politique d'évaluation du Groupe BEI et de répondre à l'une des recommandations émanant de l'examen externe par les pairs. Ces orientations à mi-parcours définissent les objectifs et le plan d'action d'IG/EV pour les années à venir ;
- organisation d'une conférence internationale réunissant des évaluateurs et des décideurs en vue d'échanger des idées sur l'accélération du rythme auquel les conclusions des évaluations sont requises pour éclairer la prise de décision et sur la manière dont cela favorise l'innovation dans le domaine de l'évaluation, entre autres choses ;
- supervision, en collaboration avec l'équipe de la Banque veillant à l'égalité entre les genres, de la première partie d'une étude d'évaluation de l'impact (financée par une bourse de recherche de la BEI – EIBURS) qui porte sur un projet d'infrastructure hydrique à Madagascar. Elle permettra de concevoir et de lancer une évaluation de l'impact, en ce compris la collecte de données de référence, et de fournir des orientations sur les meilleurs indicateurs que la BEI peut utiliser pour mesurer indirectement l'incidence en matière d'égalité entre les genres dans les projets d'infrastructure. Cette étude complètera l'évaluation consacrée au secteur de l'eau et de l'assainissement à l'extérieur de l'Union européenne.





PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF POUR 2023

Le programme de travail pour 2023 fournit une liste de thèmes provisoires parmi lesquels seront retenus les plus utiles et les plus pertinents. Cette liste pourrait également changer en fonction des évolutions et des besoins émergents à l'échelle du Groupe BEI, toujours dans le but d'optimiser l'utilité des évaluations réalisées. Compte tenu des contraintes de temps et de ressources, IG/EV couvrira jusqu'à cinq thèmes par an. Le programme pour 2023 répond à des obligations d'évaluation réglementaires et comprend des thèmes initialement prévus plus tôt, mais qui ont été reportés afin d'optimiser l'utilité de leurs évaluations respectives.

- 1 Évaluation de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat** – La Feuille de route indique que la BEI présentera « un rapport d'évaluation, qui sera réalisé en 2024, pour aller au-delà du suivi des réalisations et permettre au Groupe BEI d'évaluer l'adéquation de sa Feuille de route ». IG/EV procédera à cette évaluation, qui alimentera la révision de la Feuille de route en 2025.
- 2 Évaluation finale du Fonds européen de garantie (EGF)** – La description de l'EGF précise que « la BEI effectuera une évaluation du Fonds après le deuxième anniversaire de la fin de sa période d'investissement. Cette évaluation visera à rendre compte des activités du Fonds et des opérations financées au titre de celui-ci devant les contributeurs et à promouvoir les enseignements tirés. Elle sera transmise au Comité des contributeurs ». IG/EV prévoit de procéder à cette évaluation en 2023, étant donné que la période d'investissement s'est achevée le 31 décembre 2021.
- 3 Évaluation de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes** – La stratégie en matière d'égalité hommes-femmes comprend deux plans d'action consécutifs : le plan d'action 1 pour l'égalité des sexes, axé sur les processus, qui jette les bases du plan d'action 2 pour l'égalité des sexes, axé sur les performances. Une évaluation par stratégie est nécessaire pour permettre une nouvelle révision après la mise en œuvre des deux plans d'action. Étant donné que le Groupe BEI a prolongé jusqu'en 2024 la période de mise en œuvre du plan d'action 2 pour l'égalité des sexes, l'évaluation débutera plus tard que prévu initialement, afin de diffuser ses constatations en temps utile pour alimenter le processus de révision à venir.
- 4 Évaluation du Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI)** – La BEI a approuvé le Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact en octobre 2020 en vue d'unifier, d'actualiser et de remplacer les systèmes précédents. À l'issue d'une phase pilote, le Cadre MAI a été entièrement déployé au 1er janvier 2021. Une évaluation en 2023 permettrait de donner un aperçu des premiers résultats de ce nouveau Cadre.
- 5 Évaluation du soutien de la BEI à l'innovation** (éventuellement à la transformation numérique) – L'innovation, la transformation numérique et le capital humain constituent l'un des quatre objectifs verticaux de politique publique de la BEI. Au sein de l'Union européenne, l'innovation restera une priorité majeure dans les années à venir et jouera un rôle clé pour garantir une relance durable de l'économie. La pandémie met en évidence la nécessité d'accélérer les changements sociaux, de stimuler la compétitivité de l'UE et de renforcer le potentiel de croissance par une transformation verte et intelligente des économies européennes.

THÈMES POTENTIELS POUR 2024

En consultation avec toutes les parties prenantes, IG/EV envisagera les thèmes potentiels suivants – ainsi que les nouveaux thèmes susceptibles d'émerger entre-temps – lors du choix des cinq thèmes d'évaluation à proposer dans son programme de travail pour 2024 :

- 1 Une évaluation de la politique de prêt dans le secteur de l'énergie (2019)** – La réalisation des objectifs ambitieux de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 nécessite des investissements à long terme de la part du secteur privé. Adoptée en novembre 2019, la politique de prêt de la Banque dans le secteur de l'énergie énonce comment la BEI, en tant que banque publique, peut aider l'Union européenne à relever ce défi. L'évaluation pourrait porter sur les conséquences de la taxinomie de l'UE en matière de finance durable et des autres mesures prises dans le contexte du Pacte vert pour l'Europe et de l'action extérieure de l'UE.
- 2 Une évaluation d'un groupe de projets dans le domaine de l'énergie** – IG/EV prévoit d'effectuer davantage d'évaluations de groupes de projets, accompagnées de rapports de synthèse, afin de refléter le fait que la BEI est fondamentalement une « banque axée sur des projets ». L'analyse ciblée d'un groupe de projets relatifs à l'énergie pourrait générer des synergies avec l'évaluation de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie mentionnée ci-dessus.
- 3 Une évaluation de BEI Monde¹⁴** – Par l'intermédiaire de BEI Monde, entité approuvée par son Conseil d'administration en septembre 2021, la BEI réorganisera ses activités en dehors de l'Union européenne. D'ici à 2024, BEI Monde sera entièrement constituée et l'évaluation pourrait examiner son fonctionnement et les premiers résultats de cette transformation à la Banque.
- 4 Une évaluation du soutien de la BEI au secteur de la santé** – La BEI appuie les priorités sanitaires mondiales au moyen d'une approche intégrée, axée à la fois sur les infrastructures de soins de santé ainsi que sur la recherche-développement et l'innovation. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la pertinence de ce soutien. L'évaluation se penchera sur les résultats obtenus et sur la collaboration avec les services de conseil dans ce domaine.
- 5 Une évaluation du soutien de la BEI en matière de migration** – La BEI a joué un rôle actif vis-à-vis des flux migratoires, principalement dans les Balkans occidentaux, le voisinage méridional et en Afrique subsaharienne. D'ici à 2024, les opérations soutenues seraient arrivées à leur terme et l'évaluation pourrait analyser leurs résultats.
- 6 Une évaluation de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)** – La Facilité pour la reprise et la résilience a été mise en place pour lutter contre les effets négatifs à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19. Le Groupe BEI aide des États membres comme la Grèce et l'Italie à mobiliser et à mettre en œuvre les ressources de la FRR. Par exemple, les États membres peuvent désigner la BEI comme gestionnaire de fonds tout en recourant également à ses services de conseil. Trois ans après l'entrée en vigueur de la Facilité, l'évaluation pourrait examiner les premiers résultats de son dispositif.
- 7 Une évaluation institutionnelle du processus de préparation du Groupe BEI pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027** – En vue de la préparation aux discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel, cette évaluation réexaminerait le processus de préparation et de négociation de la BEI pour le cadre 2021-2027 afin de tirer des enseignements pertinents pour la Banque.

¹⁴ <https://www.eib.org/en/global/index.htm>.

À PROPOS DE LA DIVISION ÉVALUATION DES OPÉRATIONS

La division Évaluation des opérations procède à des évaluations indépendantes des activités du Groupe Banque européenne d'investissement. Elle évalue la pertinence et les performances de ces activités par rapport à leurs objectifs et à l'évolution de leur environnement opérationnel. Elle aide également le Groupe BEI à tirer des enseignements sur la manière d'améliorer constamment son travail, contribuant ainsi à une culture d'apprentissage et à une prise de décision fondée sur des données factuelles.

Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site web de la BEI : www.eib.org/evaluation.

ÉVALUATION GROUPE BEI

Rapport d'activité 2021

et programme de travail pour 2022-2024



Évaluation

Evaluation@eib.org

www.eib.org/evaluation

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

+352 4379-22000

www.eib.org – info@eib.org

 twitter.com/EIB

 facebook.com/EuropeanInvestmentBank

 youtube.com/EIBtheEUBank